

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_7_12

L' an deux mille vingt deux, le lundi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 30 Août 2022

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Syndicat
d'Aménagement du Bassin
Versant de la Cèze et petits
affluents du Rhône :
notification des modifications
des statuts ABCèze**

Pouvoirs :

Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

M. le Président informe et expose :

Par courrier en date du 05-07-2022, reçu le 08-07-2022, le syndicat ABCèze a notifié à la communauté de communes les modifications de ses statuts :

« Faisant suite à l'étude prospective sur l'évolution des cotisations à ABCèze, le comité syndical lors de sa réunion du 22 juin dernier, a acté la nécessité de modifier les statuts afin d'apporter des précisions et des modifications concernant :

- Les compétences et les missions d'ABCèze : interventions sur ouvrages transversaux, travaux d'urgence et sensibilisation des scolaires,

- La solidarité financière sur le désembâclement des ouvrages transversants.

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, à compter de la notification de la délibération du Syndicat Mixte ABCèze à ses membres, chaque conseil communautaire dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur les modifications des statuts de ce syndicat.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
APPROUVE la modification des statuts du Syndicat tel qu'exposé ci-dessus,
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220905-D_2022_7_12-DE



Emis le 05/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le